

## Congés payés perdu si non pris dans les temps

## Par hodhod, le 21/01/2015 à 10:40

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie pour une grossesse difficile. Il me reste 15jours de congés payes non pris sur l'année 2013/2014 et 17.5jours sur 2014 et 2015. Étant donn? que je dois rester alit? durant toute ma grossesse es ce que les congés seront perdu au mois de mai ? Sinon es ce que je peux demander a çe qu'il me les paie ? J'ai l'intention de prendre le congé parental d'éducation complet pour un second enfant.

Merci pour votre retour.

## Par P.M., le 21/01/2015 à 14:09

Bonjour,

Les congés payés dans ce cas sont reportés mais normalement ne doivent pas être payés... Il pourraient être pris avant le congé parental...